Identification des obligations sociales dans le cadre d'une mobilité internationale

Pays d'origine

Pays d'accueil

Convention de Sécurité sociale

Détachement sécurité sociale

Dérogation possible au principe de territorialité :
Pas de paiement de cotisations sociales dans le pays d'accueil
Paiement des cotisations sociales dans le pays d'origine

Bénéfice possible du système de santé du pays d'origine par transfert si la convention le prévoit,
OU

Souscription à une couverture privée

Pas de convention de Sécurité sociale

Pays d'origine

Pays d'accueil

Expatriation sécurité sociale

Dérogation NON possible au principe de territorialité :
Paiement obligatoire des cotisations sociales dans le pays d'accueil

Bénéfice possible du système de santé national du pays d'accueil (souvent insuffisant)

Souscription à une couverture privée